

Propos introductif vernissage 02/03/2026 « les visages de la protection »
M. Pierre COUSTURIAN juge des contentieux et de la protection

« Savoir photographier c'est savoir choisir l'instant.

Choisir l'instant et le révéler au mieux.

Le révéler aux autres, le révéler au Monde.

C'est ainsi que la photographie devient art.

Art qui fait éclater à nos yeux l'essence des choses, l'essence des êtres, l'essence des paysages, des bâtiments, l'essence des situations. Une sorte de précipité visuel. Une cristallisation de la réalité. Une forme de vérité.

Ceci nous amène au thème du jour.

Les visages de la protection.

Quel beau et difficile sujet !

Avant de saisir l'appareil, avant de capter l'instant magique, une question essentielle se pose au photographe : Qu'est-ce qu'une mesure de protection ?

D'aucun diront que la mesure de protection est un dossier parmi d'autres, perdu dans la pile froide et anonyme d'une étagère d'un tribunal de province. Sur les photos exposées ici vous ne verrez que peu de dossiers, et c'est heureux ainsi, l'essentiel n'est pas là.

D'autres encore soutiendront que la mesure de protection est un compte bancaire à faire fonctionner, de manière raisonnable et mesurée. Difficile de photographier un compte en banque, me direz-vous. Effectivement.

Les photographes qui exposent ici ne s'y sont manifestement pas essayés. Là encore, c'est bien ainsi.

Que nous montre finalement cette exposition ? Des visages d'hommes et de femmes et cela est juste.

Cela est juste car la mesure de protection est d'abord et surtout une histoire humaine. Histoire chaque fois singulière dans laquelle deux visages se rencontrent.

D'un côté le visage de la bienveillance et du savoir-faire, de l'autre le visage de la fragilité psychologique, de la maladie, du handicap ou de la vieillesse.

La mesure de protection est bien une question de visages qui se rencontrent.

Il y est question aussi de main tendue, de main tenue et vous en verrez aussi sur ces photographies.

Je passerai sur cette maison, photographiée telles une ancêtre endormie. Cette maison est plus qu'une maison. Elle raconte l'histoire d'une vie, celle d'une personne qui a été et qui lentement,

bientôt, finira par ne plus être. Dans l'attente, cette personne fragilisée sera protégée, accompagnée par ce visage bienveillant et aidant venu vers elle.

Reste ce qu'il y a de plus difficile à capter en photographie. La lumière.

Être tuteur ou curateur c'est aussi apporter de la lumière à celui ou à celle dont la vie s'est obscurcie, faute de famille, faute d'ami, horizon noirci par un trop plein de problèmes.

A cet instant précis me revient en mémoire le visage de ce mandataire judiciaire à la protection des majeurs, aujourd'hui retraité et devenu lui aussi passionné de photos qui, poussant la porte de la maison de retraite où l'attendait avec impatience l'une de ses protégées, entend distinctement cette vieille dame s'écrier : « Monsieur, vous êtes mon rayon de soleil. »

C'est cela pour moi le visage de la protection. Un visage qui illumine. Un visage qui éclaire.

Merci donc aux amateurs talentueux du club photo de Trélissac, merci au GAT 24, merci aussi au Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Dordogne et merci à l'APEI d'avoir permis l'organisation de cette belle exposition sur un sujet aussi important et pourtant, si mal connu.

Un remerciement encore. Le plus important de tous.

Merci à ces femmes et à ces hommes, ici présents, qui ont prêté le serment de protection.

Quotidiennement, courageusement, avec humilité mais avec efficacité ces visages de la protection honorent cette valeur essentielle que l'on appelle humanité.

Ces quelques mots leur sont dédiés. »

Propos introductif vernissage 02/03/2026 « les visages de la protection »
Mme Sophie COURNIL chargée de mission GAT24

« Bonsoir à toutes et à tous,

Merci d'être présentes et présents

Voici une série de photographies qui donne à voir — ou plutôt à rencontrer — les visages de la protection.

Pour cette première édition, vous découvrirez principalement des professionnelles. C'est une forme d'hommage à leur engagement quotidien, souvent discret, parfois méconnu, toujours exigeant.

Cette exposition ouvre aussi la perspective d'une seconde édition qui donnerait une place encore plus large aux personnes protégées elles-mêmes. Parce que la protection, ce sont avant tout des vies, des histoires, des parcours.

La Protection Juridique des Majeurs est souvent perçue comme quelque chose de conceptuel.

On la réduit à des termes juridiques, à des décisions, à des cadres procéduraux, à une technicité.

Et c'est vrai, en partie.

Les mesures de protection reposent sur un cadre légal précis.

Ce cadre garantit la protection des intérêts, le respect des libertés, le contrôle de la gestion.

Il structure, il sécurise, il encadre.

Mais derrière cet aspect parfois figé, parfois austère, il y a des Femmes et des Hommes.

Des humains qui articulent ce cadre.

Des professionnel.les et des personnes protégées engagé.es dans une relation.

Une relation qui n'est pas à sens unique.

Une relation faite de réciprocité.

Une relation qui transforme, qui ajuste, qui apprend.

Les mesures de protection ne sont pas immobiles.

Elles sont vivantes.

On dit qu'elles se lèvent.

Qu'elles s'aggravent.

Qu'elles s'allègent.

Qu'elles se maintiennent.

Elles évoluent au rythme des situations, des fragilités, des progrès, des accidents de la vie.

Parce qu'il faut parfois tenir, ajuster, renforcer... et parfois relâcher.

Parler de vulnérabilité, c'est parler de notre condition humaine.

Nous sommes tous, à un moment ou à un autre, traversés par la fragilité, le temps, la maladie, les accidents de parcours, les ruptures de vie...

La vulnérabilité ne définit pas une catégorie de personnes : elle dit quelque chose de l'humain.

Elle dit aussi quelque chose de la solidarité.

Aujourd'hui je peux soutenir.

Demain, peut-être, serai-je soutenu.e.

C'EST CELA FAIRE SOCIÉTÉ

Les personnes vulnérables et celles qui ne le sont pas — ou pas encore — ne vivent pas dans des mondes séparés.

Elles font société ensemble.

À l'endroit qui est le leur aujourd'hui. Et peut-être ailleurs demain....

Personnaliser la Protection Juridique des Majeurs, c'est rappeler son humanité.

C'est sortir de l'abstraction.

C'est donner des visages à ce qui pourrait rester une procédure.

C'est tout l'enjeu de cette exposition. »

Je souhaite remercier le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Dordogne = CDAD pour l'inspiration, l'accueil dans ce lieu symbolique qu'est le tribunal, et la participation financière qui a rendu ce projet possible.

Je remercie également le Club Photo de Trélissac pour son implication artistique et profondément humaine.

Je remercie le GAT24 pour sa confiance, et en particulier Madame Cécile Chambon-Marabout pour son œil et ses qualités décisionnelles.

Et enfin, je remercie chaleureusement toutes les personnes : professionnelles et personnes protégées, qui ont accepté de prêter leur image, leur présence, parfois un morceau de leur histoire.

Sans vous, cette exposition n'aurait ni visages, ni sens.

Je vous souhaite une belle découverte.



Exposition photo - Les visages de la protection

Du 2 au 31 mars 2026

Vernissage le 2 mars de 17h à 19h30

Pôle civil, 12 bis place du Général Leclerc, Périgueux

Une exposition proposée par le GAT24, en partenariat avec
le Club photo de Trélissac, le Ministère de la justice, le CDAD et l'APEI